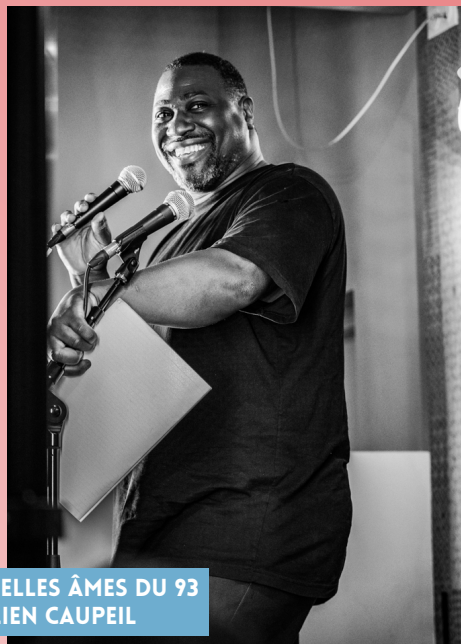


MAAD 93

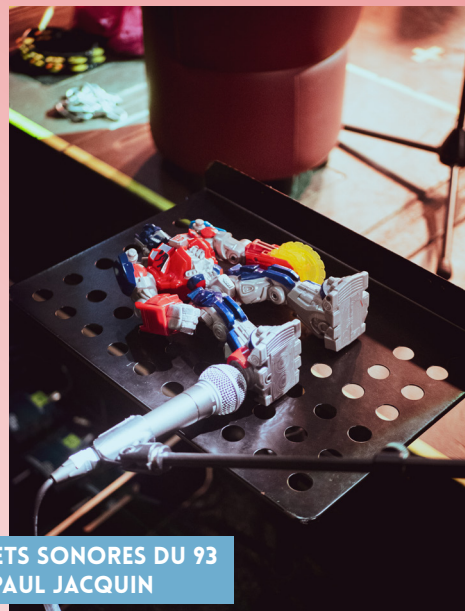
PROJET DE RÉSIDENCE MUSIQUES ACTUELLES 2024-2026



JACKY IDO - AUX BELLES ÂMES DU 93
PHOTOS : JULIEN CAUPEIL



KRIILL - LES OBJETS SONORES DU 93
PHOTOS : PAUL JACQUIN



CAHIER DES CHARGES

RÉSIDENTICE MUSIQUES ACTUELLES | MAAD 93

I. CONTEXTE DU PROJET

1 | Le MAAD 93 — réseau des Musiques Actuelles et Amplifiées en Développement en Seine-Saint-Denis

Le réseau MAAD 93 regroupe 21 structures départementales, municipales ou associatives, à caractère non lucratif, exerçant dans les champs de l'enseignement, la pratique, l'enregistrement et la diffusion des musiques actuelles. À travers ses actions et ses outils de communication, le réseau MAAD 93 met en évidence la complémentarité des lieux artistiques et culturels adhérents, il aide à leur développement et à la préfiguration de nouveaux projets. Le réseau MAAD 93 joue un rôle de courroie de transmission et de coordination des musiques, des musicien.ne.s et des publics dans le département.

Le réseau MAAD 93 contribue à la réflexion locale sur la place des Musiques Actuelles et à l'amélioration des réponses proposées en matière d'accompagnement des pratiques musicales, de diffusion d'artistes amateur.e.s et professionnel.le.s, de croisement des publics et de formation des encadrant.e.s. Réseau associé du RIF – réseau francilien des Musiques Actuelles –, le MAAD 93 coordonne à l'échelle départementale les actions politiques du réseau.

ADHÉRENT·E·S

Espace Culturel Musique et Danse, Le Blanc-Mesnil — **CECB**, Le Bourget — **Le Café La Pêche**, Montreuil — **Chapiteau de la Fontaine aux Images**, Clichy-sous-Bois — **Festival des Rares Talents**, Montreuil — **Instants Chavirés**, Montreuil — **Salle des Malassis**, Bagnolet — **Mains d'Œuvres**, Saint-Ouen — **OMJA**, Aubervilliers — **Pôle Musical d'Orgemont**, Epinay-sur-Seine — **Le 6b**, Saint-Denis — **La Dynamo de Banlieues Bleues**, Pantin — **L'Odéon**, Tremblay-en-France — **La Maison Populaire**, Montreuil — **Le Triton**, Les Lilas — **Théâtre des Bergeries**, Noisy-le-Sec — **Ville de Rosny-sous-Bois** — **Ligne 13** Saint-Denis — **Phonetics Festival**, Saint-Denis — **Canal 93**, Bobigny — **Africolor**, Paris.



CAHIER DES CHARGES

RÉSIDENCE MUSIQUES ACTUELLES | MAAD 93

2 | La résidence mutualisée : un projet artistique de coopération territoriale

Les résidences mutualisées du MAAD 93 sont des projets de création itinérants impliquant un.e artiste (ou une équipe artistique) et plusieurs structures. Elles se décomposent en trois temps distincts : **création, action culturelle et diffusion**. À travers ces projets, l'objectif du MAAD 93 est d'encourager la dynamique de réseau entre des structures (adhérentes ou non-adhérentes) parfois très différentes mais complémentaires, tant par leur capacité à mobiliser et faire circuler les publics et les artistes sur le territoire que par les moyens et compétences qu'elles peuvent mutualiser. Les résidences mutualisées permettent de soutenir et d'accompagner un.e artiste / groupe pour le rayonnement et la médiation de son œuvre sur le territoire. Ces résidences reflètent la diversité musicale de la Seine-Saint-Denis et de ses acteurs et actrices. Toute proposition est donc la bienvenue, quelle que soit l'esthétique musicale.

Pour la saison 2023-2025, le réseau MAAD 93 a choisi d'accompagner **Jacky Ido** et son projet "**Les belles âmes du 93**", en faisant dialoguer une série de scènes ouvertes de slam – les Slamaleikoum hors les murs –, des ateliers d'action culturelle à l'attention de publics variés – sous la forme d'ateliers d'écriture qui serviront de base à la création de nouveaux titres qui s'intégreront au spectacle – et la création d'un spectacle hybride, à la croisée du slam, du récital poétique, du cinéma, du théâtre, nourri du répertoire musical et cinématographique de l'artiste.

Pour la saison 2022-2024, le MAAD 93 accompagne également le groupe **Kriill**, qui propose de faire découvrir aux publics du 93 la création, l'amplification et l'usage dans un cadre musical d'objets sonores, afin de rendre accessible cette pratique à tou.te.s et d'en extraire des sonorités qui seront utilisées dans la construction de leur prochain EP.

Lors des saisons précédentes, le MAAD 93 a accompagné le duo **Inigo Montoya** pour la création d'un ciné-concert basé sur une réécriture du mythe d'Ulysse et explorant la thématique des sens et des émotions : les Contes Élastiques. Auparavant, ont aussi été portées les résidences de **Catastrophe** pour 9 + 3, un projet de documentaire audio sur le sacré dans le 93 ; de **Billie Brelok** pour son projet Las dos lunas... Y no se cuantas más, une création grand format de hip-hop orchestral entièrement hispanophone mettant à l'honneur le continent latino-américain et le continent séquano-dionysien. Les autres artistes ayant bénéficié du dispositif : **La Canaille**, **FUFU Machine** et **We Insist !**.

Toutes les informations sur ces résidences figurent sur le [site du MAAD 93](#).



JACKY IDO

PHOTO : ALPHONSE CAUPEIL



KRIILL

PHOTO : PAUL JACQUIN

CAHIER DES CHARGES

RÉSIDENCE MUSIQUES ACTUELLES | MAAD 93

II. LE PROJET DE RESIDENCE MUTALISÉE

1 | Ancrage territorial

Ce projet prendra la forme d'une résidence de deux ans, de septembre 2024 à juin 2026, sur le territoire séquano- dionysien. L'artiste/le groupe porteur.se de la candidature doit résider en région parisienne et, si possible, avoir un lien avec la Seine-Saint-Denis. Les résidences s'adressent à des artistes professionnel. le.s, ayant déjà enregistré des EP / albums et ayant déjà fait au moins une tournée de concerts.

2 | Partenaires institutionnels

Les résidences mutualisées du MAAD 93 sont financées par le Département de la Seine-Saint-Denis et, selon les projets, par la DRAC Ile-de-France, la Région Ile-de-France, la Spedidam, le FONPEPS.

3 | Enjeux et critères

Pour le MAAD 93, l'enjeu est de proposer à l'artiste/groupe sélectionné.e une **résidence de création**, afin de travailler sur un nouveau projet qui aura pour vocation de s'inscrire dans le temps et d'être diffusé dans et en dehors de la Seine-Saint-Denis (pendant et/ou après la résidence). À la partie création s'ajoute un fort **volet d'action culturelle**, auquel l'artiste doit être sensible.

Le projet sélectionné devra répondre aux enjeux suivants :

- **Création** : Travailler et développer un nouveau projet musical (spectacle, musique enregistrée, autre)
- **Action culturelle** : Imaginer des ateliers / actions en lien avec la création qui puissent s'adresser et mêler des publics de générations, de genres et de situations socio-économiques différentes, notamment des publics dits "prioritaires"
- **Territoire** : Fédérer des structures adhérentes du MAAD 93 et des structures sociales du territoire. Favoriser la circulation des œuvres et des publics.



KRIILL



PHOTOS : PAUL JACQUIN

CAHIER DES CHARGES

RÉSIDENTICE MUSIQUES ACTUELLES I MAAD 93

III. BUDGET

Le budget global de la résidence, sous réserve d'attribution des subventions, s'élève à environ 30 000€ TTC sur deux ans, comprenant :

- la rémunération des artistes/intervenant·e·s sur les temps de création (100€ net/jour), ateliers (50€ net / heure) et diffusions (150€ net / date)
- les taxes et cotisations
- les frais de fonctionnement et de coordination
- les frais logistiques (repas)
- les frais de communication
- la mise à disposition de locaux
- les frais de production et achat de petit matériel

IV. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les éléments attendus dans le dossier de candidature sont les suivants :

— **Note d'intention du projet artistique et des liens avec le territoire de la Seine-Saint-Denis**

> Préciser l'intention artistique et le projet de création en lien avec le territoire de la Seine-Saint-Denis

> Détailler les propositions d'ateliers d'action culturelle

> Préciser le nombre d'artistes/musicien.e.s concerné.e.s par le projet de création et leur discipline

(musique, danse, théâtre, cinéma, graphisme...)

Maximum 2 pages. Nous n'attendons pas de proposition budgétaire.

— **CV et / ou biographie de l'artiste/groupe**

— **Liens vidéos / audios**

Le dossier complet est à envoyer à contact@maad93.com

V. CALENDRIER

Date limite de réception des dossiers : **vendredi 22 mars 2024**

Retour sur les candidatures : **vendredi 12 avril 2024** (pré-sélection de 3 projets)

Entretien devant jury pour les 3 artistes / groupes retenus : **25 ou 26 avril 2024**

Si vous souhaitez des informations supplémentaires, vous pouvez contacter l'équipe du MAAD 93 à l'adresse: contact@maad93.com

MAAD9³
RÉSEAU DES MUSIQUES ACTUELLES DE SEINE-SAINT-DENIS

c/o MAINS D'OEUVRES - 1 rue Charles Garnier, 93400 SAINT-OUEN - 01 48 36 82 27
Siret : 493 425 169 00031 // APE 9001Z
www.maad93.com // contact@maad93.com